RÉUSSIR
Terres d'Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°855 | Vendredi 30 juin 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ - mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr



Les titres de la semaine



Information sur l'affichage des feux issus du 3STR sous telepac p. 6

Le ministère de l'agriculture a informé la mise à disposition pour les exploitants sous telepac des feux tricolores issus du système de suivi des surfaces en temps réel (3STR).

▪ **Ariège**
Adaptez vos pratiques de travail durant la période estivale p.5

▪ **Syndicat**
> France ruralités : un plan ambitieux pour les territoires ruraux p.6

> La ressource en eau un enjeu interdépartemental p.7

▪ **Chambre d'agriculture**
Retour sur le salon des communes et des intercommunalités de l'Ariège p.8-9

▪ **Petites annonces**
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11

▪ **Occitanie**
Le MIN fait découvrir le « Carreau des producteurs locaux » p.12



SYNDICAT P. 7



MODIFICATION DU VERSEMENT DES INDEMNISATIONS SUITE AUX ATTAQUES CAUSÉES PAR L'OURS

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 8



APPROCHE STRATÉGIQUE : UNE DÉMARCHE POUR ÉCLAIRCIR VOTRE HORIZON ET AVANCER !



Les viandes de chez Nòu

CONSOMMER LOCAL Travailler ensemble pour proposer de la viande ariégeoise sur tout le département.



Nous sommes partis du constat que l'Ariège est le département de l'élevage par excellence pourtant, force est de constater que peu de viande est consommée/distribuée sur le territoire.

L'objectif des Viandes de chez Nòu : rendre accessible les viandes ariégeoises aux professionnels, qu'ils soient artisans-bouchers ou restaurateurs, ainsi qu'aux consommateurs locaux et touristes.

Les Viandes de chez Nòu en quelques mots

C'est un projet de structuration de la filière Viande en Ariège par un intermédiaire facilitateur. Il s'agit de mettre en relation des acheteurs et des vendeurs de viandes pour faciliter les échanges commerciaux et pour massifier les volumes de vente des viandes ariégeoises sur le département.

Les Viandes de Chez Nòu est le fruit d'un travail mené avec les opérateurs du territoire sur la filière longue.

Concrètement pour qu'un professionnel (boucher ou restaurateur) puisse commercialiser de la Viande Nòu il a deux option.

1 - Il passe par la nouvelle filière « Viandes de chez Nòu ». Pour cela, il lui suffit de prendre contact avec Rumeau Viandes et de passer sa commande (race, poids/carcasse, conformation …) tout en respectant le cahier des charges établi. Rumeau Viandes contacte alors un autre partenaire de la filière, ARTERRIS, qui ramasse et sélectionne les animaux répondants aux critères des Viandes de chez Nòu auprès d'éleveurs identifiés et adhérents à la Marque.

2 - Il travaille en direct avec des éleveurs de département. Dans ce cas, il est demandé à ce que les éleveurs soient adhérant à Nòu et respectent le cahier des charges. Si ces derniers ne sont pas encore adhérents, la Marque devra procéder à leur labellisation. De façon concrète, avant de pouvoir identifier des viandes Nòu dans la boucherie ou le restaurant, il sera demandé au professionnel les coordonnées des éleveurs avec qui il travail, et les convaincre de participer à la démarche. La filière accorde un délai d'un an à ces professionnels pour s'aligner sur les tarifs demandés par la filière.

Si vous êtes à la recherche de nouveaux débouchés ou structuration de l'offre et/ou de la demande de viande, les Viandes de Chez Nòu sont faites pour vous.

Vous êtes éleveur adhérent Nòu, les viandes qui passeront par l'intermédiaire des Viandes de Chez Nòu seront vendues sous la marque Nòu, tout comme les viandes que vous pouvez vendre en direct. L'intérêt pour les clients est d'avoir une lecture de la provenance de la viande, qu'elle soit vendue par l'éleveur, par un intermédiaire ou chez un restaurateur. Dans les 2 cas, un seul nom et un seul logo, la marque Nòu Ariège Pyrénées.

La marque Nòu n'exige pas l'exclusivité avec les boutiques partenaires, c'est-à-dire qu'il sera tout à fait possible pour un boucher de proposer de la viande Nòu et de la viande « standard » ou sous SIQO dans une même vitrine. La marque lui demandera simplement de bien identifier avec des outils de communication (piques-prix) les viandes Nòu pour que le consommateur puisse faire son choix. De même qu'un éleveur qui fait de la vente directe, pourra à la fois vendre une partie de ces bêtes en direct, une autre partie avec les Viandes de chez Nòu ou encore avec d'autres professionnels hors Ariège.

La viande Nòu c'est :

- un gage de qualité et de fraîcheur pour les clients et de fierté pour les éleveurs
- un enjeu économique majeur pour les différents opérateurs, abattoir et atelier de découpe ariégeois
- la garantie d'animaux nés, élevés et engraissés en Ariège
- participer à la dynamique de notre territoire

Un cahier des charges, simple et accessible à tous

A l'heure actuelle, le travail a été mené sur la viande de bœuf et d'agneau. Toutefois la question des autres viandes n'est pas fermée et pourra être traitée dans un second temps.

Les Viandes de Chez Nòu, c'est des animaux nés, élevés, engraissés sans OGM et abattus en Ariège.

Caractéristiques du Bœuf de chez Nòu

Provenance : races à viande ou mixte
Age : de 42 mois à 13 ans
Poids : à partir de 320kg/carcasse
Conformation : U/R
Classement : 3 et 4

Caractéristiques de l'Agneau de chez Nòu

Provenance : races à viande
Age : de 70 jours à 5 mois
Poids : de 16 à 23kg/carcasse
Conformation : minimum O
Classement : entre 2 et 4

Une juste rémunération pour l'ensemble de la filière

La Marque Nòu, par le biais de la structuration de filière, a pour volonté de faire travailler main dans la main l'ensemble des acteurs économiques concernés. Aujourd'hui c'est chose faite pour la filière Viande bovine ariégeoise. Autour de la table des éleveurs, des négociants, des ateliers de découpe, des bouchers et des restaurateurs qui ont travaillé ensemble afin de proposer un prix juste et rémunérateur pour tous. Nòu ne cherche pas à modifier les échanges commerciaux déjà en place entre les acteurs du territoire mais à augmenter et faciliter les interactions entre ces derniers. La question de la rémunération de chacun est essentielle ; sans un accord commun, la filière ne pourra pas être pérenne.

Modalité de fixation des prix

Fixation d'un prix juste :

Calcul du prix :
Base de calcul : coût de production (proposé par l'interprofession*) + bonification de 0.30€ pour le sans OGM

Attention, ces tarifs sont à effet immédiat pour les professionnels passant par la filière. Pour les professionnels passant en direct avec les éleveurs, ces prix devront être atteints d'ici 1 an. Dans ce cas, c'est à vous éleveurs, avec l'appui de la marque, de négocier les prix d'achat.

Consommer local c'est s'engager au maintien de l'emploi sur le territoire !

L'identification des viandes issues d'élevages ariégeois permet au consommateur de faire son choix, d'acheter local ou pas. Dans les boucheries partenaires, le client pourra facilement identifier les viandes Nòu grâce aux des piques-prix aux couleurs de la marque qui seront apposés sur les viandes issues de la filière locale. Il est aussi question que chaque maillon de la filière puisse se rémunérer correctement. L'ambition des Viandes de Chez Nòu est de conserver un maillage important de la filière viande sur le territoire, de maintenir les entreprises en place, de soutenir celles qui pourraient rencontrer des difficultés pour conserver les connaissances et les compétences autour de la viande, son élevage, sa transformation et sa commercialisation sur le département.

Acheter local c'est aussi soutenir l'emploi et l'économie sur le département.

Les avantages de participer aux Viandes de Chez Nòu

La Marque Nòu et plus particulièrement le travail réalisé pour la filière viande vous permettra :

- Une meilleure valorisation de la viande
- La mise en avant du travail de l'agriculteurs local
- L'accompagnement à la recherche de débouchés
- Le référencement sur le site internet Nòu
- La participation à une démarche collective

Modalités d'adhésion

Pour plus d'informations sur les Viandes de Chez Nòu ?
Pauline NAUDIN,
cheffe de projet filières de proximité, au 06 45 01 05 27 ou par mail à pauline.naudin@ariege.chambagri.fr.
Vous souhaitez devenir adhérent Nòu ?
Rendez-vous sur le site www.nou-09.fr ou par mail à adhesion@nou-09.fr

Nòu - Ariège Pyrénées

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services



SOMMAIRE

➔FRANCE p. 3 ➔ARIÈGE p. 4 à 5 ➔SYNDICAT p. 6 à 7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9 ➔OCCITANIE p. 12

Projet de loi Industrie verte : des effets sur l'agriculture

EXAMEN Souvent modifié depuis une dizaine d'années, le régime des installations classées est dans le viseur du projet de loi Industrie verte, dont l'examen débutait le 20 juin au Sénat. Pas de nouvelle révision des seuils au programme, mais une accélération de la procédure d'autorisation environnementale, qui concernera notamment le secteur agricole.

Son nom peut être trompeur. Destiné à « réindustrialiser » plus rapidement le pays, notamment en raccourcissant les délais d'instruction des autorisation dans le secteur agricole, a indiqué le directeur général de la prévention des risques (DGPR, ministère de la Transition écologique), Cédric Bourillet, à l'occasion d'un point avec la presse le 20 juin. « Les évolutions s'appliqueront à toutes les installations classées pour l'environnement» (ICPE), a-t-il précisé, le jour même du début de l'examen du texte en séance publique au Sénat.

Quel que soit le secteur d'activité, l'article 2 du projet de loi propose en effet de « prendre en compte

> « Prendre en compte plus tôt l'avis du public »

l'avis du public plus tôt dans le déroulement de la procédure, dès la recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale. » C'est ce que le DGPR appelle la« parallélisation» des procédures. La consultation publique serait ainsi lancée dès que le dossier de demande d'autorisation est jugé« complet et régulier », ce qui doit avoir pour effet de raccourcir les délais d'instruction. L'objectif visé par l'ensemble du texte est de réduire par deux les délais d'autorisations délivrées par l'administration.

Conseil d'État dubitatif

Dans son avis publié au printemps, le Conseil d'État n'était qu'en partie convaincu de l'efficacité de cette mesure. « Le séquençage actuel des phases d'examen, de consultation puis de décision pour l'instruction des demandes d'autorisation environnementale n'est que partiellement et indirectement à l'origine des délais excessifs de traitement de ces demandes », estime la plus haute juridiction administrative. Selon elle, ces réformes de procédure« ne suffiront pas à accélérer la délivrance des autorisations environnementales si des mesures d'accompagnement ne sont pas prévues, tant pour parvenir à une amélioration de la qualité des dossiers de demande d'autorisation que pour assurer la mise à disposition des services instructeurs de moyens adaptés. ». En outre, le Conseil d'État regrette que le projet de « parallélisation » s'ajoute« à toutes [les évolutions] intervenues ces dernières années» sans« aucune analyse des effets de ces réformes successives » . Il recommande une « plus grande stabilité des procédures ».

En effet, les procédures liées aux ICPE ont fait l'objet de plusieurs assouplissements ces dernières années, notamment en agriculture. En 2009 a été créé le régime d'enregistrement, intermédiaire entre la déclaration et l'autorisation. L'extension du régime d'enregistrement au domaine agricole à partir de 2011 a contribué à rehausser les seuils d'autorisation de 400 à 800 bovins, ou de 450 à 2000 porcs. Tous secteurs confondus, la procédure d'enregistrement est désormais plus courante que l'autorisation, avec 22 000 sites associés, contre 20 500 pour les autorisations. Parallèlement, le régime de déclaration avec contrôles périodiques a été supprimé en 2016. Dans un rapport paru en 2022, la Cour des comptes proposait de restaurer ce régime créé par la loi Barnier de 1995, qui mettait à la charge des exploitants des contrôles de premier niveau par des organismes extérieurs. Enfin, toujours en 2016, un décret a restreint le périmètre de l'évaluation environnementale aux élevages dits intensifs relevant de la directive IED et aux élevages bovins soumis à autorisation, alors qu'elle s'appliquait auparavant à toutes les ICPE. Le reste des sites soumis à autorisations et enregistrement ne sont concernés qu'au « cas par cas ».

Clause-filet encore sans effet

Dans les faits, peu d'exploitations restent aujourd'hui soumises à une évaluation environnementale. Dans son rapport, la Cour des comptes s'étonnait ainsi du faible nombre d'installations qui y sont réellement soumises en Bretagne. Dans cette région très dense en élevages, « 80 % des installations agricoles autorisées et 86 % des installations enregistrées en 2017 n'ont fait l'objet d'aucune évaluation environnementale », rapportaient les Sages. Une situation dont la Cour des comptes attendait qu'elle soit changée par l'application d'une « clause-filet » en 2022. Cette disposition permet « au cas par cas » de soumettre à évaluation environnementale des projets situés en deçà des seuils d'autorisation ou enregistrement. Elle avait été mise en œuvre quelques semaines après la publication du rapport de la Cour des comptes à la demande du Conseil d'État, en application d'une directive européenne de 2011 et d'arrêts de la Cour de justice de l'UE.

Un peu plus d'un an après la publication du décret, cette règle n'a pour l'instant abouti à la requalification d'aucun projet, a indiqué le directeur général de la prévention des risques Cédric Bourillet le 20 juin. La cause, selon lui : les délais inhérents à cette procédure. « Mécaniquement, il n'est pas encore possible que ces dossiers aient abouti, nous y verrons plus clair en fin d'année. » Dans son avis rendu en février 2022 sur le projet de nouveau décret du gouvernement, l'Autorité environnementale avait pourtant alerté sur la complexité de la mise en œuvre choisie. Aura-t-elle des effets sur les projets de développement des élevages bretons ? Pour la déclencher, « il faut à la fois densité et sensibilité du milieu», nuance le DGPR.

MR - Agrapresse

SAFER Occitanie APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée.
Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **17/07/2023**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables. Adresse : **Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50**. Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur les communes de LEZAT SUR LEZE (09) et MONTGAZIN (31) d'une surface totale de 42 ha 41 a 89 ca Ventes liées et indissociables
- Bien sur la commune de LEZAT SUR LEZE (09) d'une superficie totale de 23 ha 94 a 55 ca :
Urb : Zone A et N du PLU
Relevé parcellaire : - 'La bourdette': D- 91- 92 - 'Lagoueillarou': D- 110- 114- 115- 116- 117- 118- 119- 120- 121- 122- 126- 127- 128- 129- 130- 132- 133- 134- 135(J)- 135(K)- 2885[123]- 2888[131] - 'Verseille': D- 3453[2915]- 3454[2915]- 3455[112]- 3456[112]
Commentaires : - Maison d'habitation et dépendances, bâtiments d'exploitation et diverses parcelles en nature de terre, prés, landes, bois et jardins. Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre / En agriculture biologique
- Bien sur la commune de MONTGAZIN (31) d'une superficie totale de 18 ha 47 a 34 ca :
Urb : Zone N du PLU
Relevé parcellaire : - 'Decamps': C- 125 - 'Las planos': C- 103- 118- 119- 120- 121- 122- 124
Commentaires : - Diverses parcelles en nature de terre et prés
Bien libre / En agriculture biologique

Propriété sur la commune de LE FOSSAT d'une superficie totale de 6 ha 10 a 80 ca
Relevé parcellaire : - 'Michelet': ZB- 39[34](A)- 39[34](B)- 39[34](C)- 39[34](D)- 39[34](E)- 39[34](F)
Urb : Zone A du PLU
Commentaires : - Maison d'habitation et dépendances, diverses parcelles en nature de terres, prés et landes. / Libre

APPEL À CANDIDATURES SUR LE SITE INTERNET DE LA SAFER OCCITANIE : HTTP://WWW.SAFER-OCCITANIE.COM/

Adaptez vos pratiques de travail durant la période estivale

REGLEMENTATION Les employeurs de main d'oeuvre ont des obligations et doivent mettre en place des mesures de prévention vis à vis de leurs salariés.

LORS DES VAGUES DE CHALEUR

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

- **prendre les mesures de préventions** nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs et le **retranscrire dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)**
- **adapter les mesures de prévention selon les informations données par les autorités** (niveaux de vigilance) et les conditions climatiques
- en période de vigilance canicule rouge : **procéder à une réévaluation quotidienne des risques encourus par chacun des salariés et décider de l'arrêt du travail** si nécessaire (notamment lors de travaux à une température très élevée et comportant une charge physique importante)





ATTENTION

L'EMPLOYEUR SERA TOUJOURS RESPONSABLE EN CAS D'ACCIDENT, MÊME SI C'EST LE SALARIÉ QUI N'A PAS VOULU SE PROTÉGER

Pour plus d'information, il peut contacter la DREETS, l'inspection du travail ou le service de prévention et de santé au travail de la MSA.

LES MESURES DE PREVENTION





- **réduire l'exposition** : travailler aux heures les moins chaudes, disposer de zones ombragées ou d'abris aménagés, alterner les tâches et faire des pauses fréquentes
- **mettre à disposition de l'eau** potable tempérée en quantité suffisante
- **réduire les cadences et les travaux les plus physiques**
- mettre des **EPI** (casquette, lunette de soleil), de la crème solaire et des **vêtements de travail adaptés** (amples et clairs)
- **rappeler les mesures de prévention** régulièrement et les signes faisant penser à un coup de chaleur
- **cessez toute activité** en cas de trouble ou de malaise
- utiliser des **véhicules climatisés ou des aides à la manutention**
- évitez les boissons alcoolisées ou caféinées, évitez de manger trop ou trop gras.

UN COUP DE CHALEUR, QU'EST CE QUE C'EST ?

- peut survenir à n'importe quel salarié en cas d'**exposition prolongée à des températures élevées, souvent associée à un effort physique** modéré à intense
- signes d'alerte possibles :
  - température corporelle supérieur à 39°C
  - pouls et respiration rapides
  - maux de tête
  - nausées
  - vomissement
  - peau sèche, rouge et chaude
  - comportement étrange
  - perte de connaissance





Urgence vitale relativement rare mais **mortelle dans 15 à 25% des cas**



APPELER IMMÉDIATEMENT LES SECOURS

Tout savoir sur les bonnes pratiques en montagne

PASTORALISME La Fédération Pastorale, en partenariat avec le Conseil départemental de l'Ariège, publie un document d'information sur les bonnes pratiques à avoir en montagne.

La montagne est un territoire partagé, un espace où l'on peut se ressourcer et profiter pleinement de la nature. Mais c'est également un lieu de vie et travail pour les bergers, les éleveurs et leurs troupeaux.

Les paysages des estives et leurs équilibres écologiques sont façonnés depuis des millénaires par l'union harmonieuse entre l'homme, les troupeaux et le milieu naturel.
Pour apprécier votre séjour en montagne, et participer à la préservation de cet environnement, pour respecter la vie et le travail des gens de la montagne, il est essentiel d'adopter un certain « savoir-être » dont les bases vous sont rappelées à l'intérieur de ce dépliant.

La cabane et les gardiens de troupeaux

Une centaine de bergers-vachers formés à ce métier vivent et travaillent dans les estives ariégeoises chaque été. Levé avant l'aube, le gardien de troupeau assure la bonne gestion du territoire et des animaux qui lui sont confiés. La cabane est son lieu de vie et de travail. Il effectue de longues journées et se repose souvent l'après-midi...
Merci de respecter sa tranquillité et son intimité, c'est la garantie de belles rencontres... ».

La montagne UN ESPACE À PARTAGER, ET DES PRATIQUES PASTORALES À DÉCOUVRIR !

Pour profiter pleinement de votre balade, adoptez les bons réflexes !



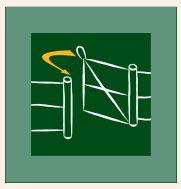
TENEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE

Même s'il est très gentil, il risque de déranger le troupeau, compliquant le travail du pâtre.
Les problèmes posés par les chiens non tenus en laisse en présence de betail peuvent avoir de graves conséquences et sont la principale source de conflit entre bergers et touristes.



SOYEZ DISTANT ET DISCRET

Respectez la tranquillité des troupeaux et le travail du vacher, vous assurez ainsi votre propre sécurité. Observez les animaux à distance et adaptez votre attitude.
Si possible, contournez largement le troupeau et ne vous approchez pas des jeunes animaux, veaux ou agneaux.



REFERMEZ LES CLÔTURES

Même s'il est hors de votre vue, un troupeau peut se trouver derrière cette barrière. Merci de bien refermer les portes ou portillons après votre passage pour éviter la divagation des animaux.





LES CHIENS DE PROTECTION ET LES TROUPEAUX DE BREBIS

Leur présence en montagne est une conséquence directe de la réintroduction des prédateurs.

Ils ont pour mission de protéger les troupeaux de brebis contre les attaques d'ours et tout perturbateur.

Ils peuvent donc se montrer agressifs, notamment vis-a-vis d'autres chiens.

Ne les approchez pas, n'essayez pas de les intimider, et dans tous les cas, contournez si vOUs le pouvez largement les troupeaux de brebis lorsque vous les rencontrez.



RAMENEZ VOS DÉCHETS

Pour garder la montagne belle et accueillante, n'y laissez aucun détritus. Le service de ramassage des ordures ne passe ni dans les estives, ni dans les refuges et les cabanes!

La Fédération Pastorale de l'Ariège

"UN BRIS DE GLACE SUR VOTRE TRACTEUR ?"

ASSURANCES TRACTEURS AGRICOLES



LE BON RÉFLEXE : CONTACTER GROUPAMA AVANT TOUTE INTERVENTION

La vitre de votre tracteur est brisée, Groupama vous conseille pour trouver la solution de réparation la plus adaptée à votre situation en s'appuyant sur un réseau de partenaires spécialistes du vitrage des machines agricoles. Sans avance de votre part, Groupama prend en charge les frais de remplacement de votre nouveau vitrage.

N°Cristal 0 969 320 319
APPEL NON SURTAXE

Groupama
la vraie vie s'assure ici

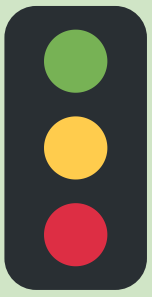
Groupama d'Oc - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc - Siège social : 14 rue de Vidailhan, CS 93105, 31131 BALMA Cedex - 391 851 557 R.C.S TOULOUSE - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - Imprimerie Reprint 31 Rue André Vasseur 31200 Toulouse - JCB, 8503, 042023.

Information sur l'affichage des feux issus du 3STR sous telepac

PAC Le ministère de l'agriculture a informé la mise à disposition pour les exploitants sous telepac des feux tricolores issus du système de suivi des surfaces en temps réel (3STR).

L'une des nouveautés réglementaires de la PAC 2023-2027 consiste a la mise en œuvre du 3STR, qui est une nouvelle façon de vérifier les couverts végétaux grâce à des images satellites analysées par une intelligence artificielle.

Le résultat de cette analyse est matérialisé sous la forme de feux tricolores :



POUR FAIRE SIMPLE :

UN FEU VERT SIGNIFIE QUE LE COUVERT EST CONFORME

UN FEU ORANGE SIGNIFIE QU'IL N'EST PAS POSSIBLE À CE STADE DE CONCLURE SUR LA CONFORMITÉ DU COUVERT

UN FEU ROUGE SIGNIFIE QUE LE COUVERT N'EST PAS CONSIDÉRÉ CONFORME.

La mise à disposition de cet outils doit notamment permettre de modifier les déclarations PAC en cas d'erreur commise lors de la déclaration des cultures, ce dernier permettrait d'éviter une réduction des aides lors du paiement final. Cette nouveauté s'inscrit plus globalement dans le cadre du droit à l'erreur mis en œuvre à compter de la campagne PAC 2023.

Les premiers feux calculés par le 3STR sont consultables sous telepac depuis le vendredi 16 juin. Ils concernent à ce stade les dossiers signés avant le 12 mai 2023. Pour les exploitants ayant signé leur déclaration après cette date, les feux seront disponibles début juillet.
Ce premier calcul ne fait apparaître que des feux vert et orange, les feux rouges ne seront positionnés qu'à compter de juillet après une analyse humaine des images pour éviter tout risque d'erreur.

Les feux verts correspondent à des cultures pour lesquelles l'intelligence artificielle a conclu, au regard des éléments sur les images Sentinel, à la conformité de la culture déclarée. La période d'observation pour certaines cultures n'étant pas encore terminée, les conclusions sur les parcelles concernées ne sont pas encore disponibles et les feux sur ces parcelles seront généralement orange. Ainsi, il est normal que des feux orange soient présents sur les dossiers mais sans nécessairement nécessiter d'action de l'exploitant à ce stade.

De nouveaux calculs seront réalisés tous les mois.

La date de publication des feux sera à chaque fois communiquée largement afin que les exploitants puissent aller consulter leur dossier sous telepac. Le cas échéant, des demandes de photos géolocalisées pourront être nécessaires en cas de doute sur la conformité du couvert. Cela ne devrait concerner qu'un nombre limité de dossiers et les exploitants concernés en seront informés individuellement directement.

Le déploiement du 3STR constitue une avancée importante dans le déroulement de la campagne PAC 2023 et contribue au double objectif de sécuriser le versement des aides PAC et de permettre aux agriculteurs d'exercer leur droit à l'erreur.

A.D – JA et FDSEA de l'Ariège

Mise en place d'un nouveau dispositif de distillation de crise pour la filière viti-vinicole

NOUVELLE MESURE Pour aider la filière à faire face à la crise, le gouvernement met en place une nouvelle mesure.

Un nouveau dispositif de distillation de crise vient d'ouvrir le 22 juin. Il concerne essentiellement les vins en vrac rouges et rosés (blancs exclus) et sera décomposé en deux tranches : l'une cet été et l'autre en octobre. Cependant, un seul engagement est à déposer, il faut donc identifier la totalité des volumes à distiller sur les deux tranches.

Critères d'éligibilité

Pour être éligible, les demandeurs doivent répondre aux critères suivants :
• Distillation ouverte aux producteurs ayant déposé une DR/DP en 2022 et aux négociants
• Volume maximum souscrit dans les engagements ne peut pas être supérieur au volume en stock inscrits sur la DRM télédéclarée au 31/01/2023 pour chacune des catégories et couleurs
• 30 hl au minimum à souscrire dans les engagements pour chaque segment et par tranche de distillation
• TAV minimum : 11 % du volume dans le respect du cahier des charges

Montant des aides

Les montants des aides sont les suivants :
• Pour les vins AOC rouges et rosés : 75 €/hl
• Pour les vins IGP rouges et rosés : 65 €/hl
• Pour les vins sans IG rouges et rosés : 45 €/hl
• Pour les distillateurs : 5 €/hl

A noter que ces prix ces prix ont été établis à partir des données de marché, et sont systématiquement inférieurs aux moyennes minimums mensuelles des transactions sur la campagne afin de ne pas créer de surcompensation.

Attention, chaque demandeur de l'aide doit livrer plus de 80% du volume notifié dans le contrat pour avoir droit à 100% de l'aide. En dessous de ce seuil, il percevra :

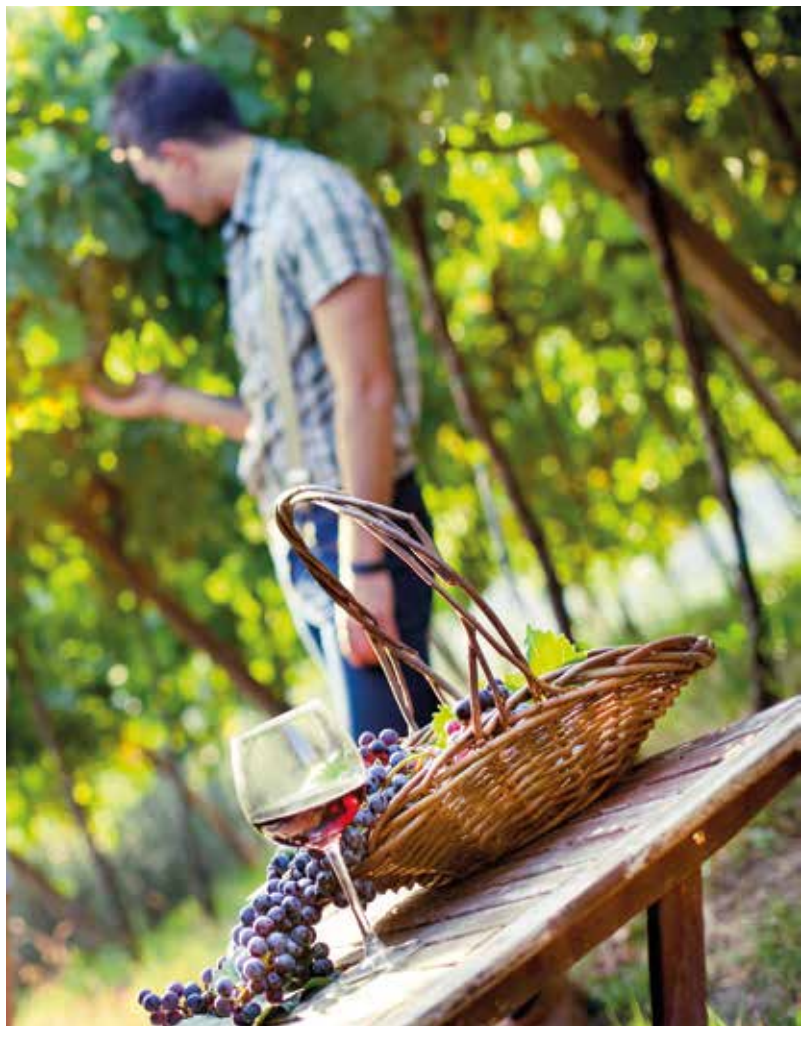
• Si la livraison est supérieure à 50% du volume notifié : 50% de l'aide
• Si la livraison est inférieure à 50% du volume notifié ou inférieure à 30hl : aucune aide
• S'il n'y a pas de livraison : aucune aide et devra payer une sanction de 30 €/hl notifié

Calendrier du dispositif

Le calendrier est le suivant :
• D'ici le 5 juillet : Souscription d'un engagement auprès d'un distillateur
• Au plus tard 7 juillet : le dépôt des engagements sur France Agrimer par les distillateurs
• Calcul du stabilisateur et notification des contrats au plus tôt pour la première tranche de distillation
• Jusqu'au 9 octobre : Livraison des vins
• Jusqu'au 11 octobre : Distillation des vins
• Jusqu'au 20 octobre : Dépôt des demandes de paiements par les distillateurs

Plus d'informations ainsi que le formulaire de demande de l'aide sont disponibles sur le site de France Agrimer.

I.ND – FDSEA et JA de l'Ariège



France ruralités : un plan ambitieux pour les territoires ruraux

MESURES Le 15 juin, la Première Ministre a dévoilé la mise en place d'un Plan France Ruralité en faveur des territoires ruraux.

Alors qu'un tiers de la population française habite dans une commune rurale et que 60% d'entre elle constate une dégradation des services publics, le Gouvernement vient d'annoncer un plan pour répondre aux besoins des territoires ruraux et améliorer le quotidien des habitants.

Il répond à de nombreuses demandes de la FNSEA et de d'autres acteurs économiques agricoles qu'ils avaient rédigé dans le Manifeste pour des ruralités vivantes. La FNSEA appelle néanmoins le gouvernement à ce que ces annonces se traduisent en actions rapidement.

I.ND – FDSEA et JA 09

MESURES CONCRÈTES DU PLAN FRANCE RURALITÉ

Création d'un **fond de soutien de 90M€ sur 3 ans** pour accompagner le déploiement d'une offre de mobilités durable, innovante et solidaire (véhicules électriques et solidaires, vélos, développement d'une offre de transport à la demande....)

Labellisation de **3 000 places supplémentaires d'internat d'excellence**

Engagement à donner une **vision à 3 ans sur l'évolution de la carte scolaire**

Recrutement de **1250 services civiques** en ruralité

Poursuite de l'**action en faveur des commerces ruraux** à travers le déploiement du fonds de soutien dédié

Création d'un **fonds de 2M€ pour les lieux de convivialité innovants en ruralité** et pérennisation des facilités d'octroi des licences IV dans les communes de moins de 3 500 habitants

Lancement de **100 médicobus**

Encourager et promouvoir l'**installation des futurs médecins** sur les territoires

Revalorisation des subventions aux petites communes rurales pour l'**entretien de leurs monuments aux morts**

Création d'une **prime de sortie de la vacance de 5 000 euros par logement** pour les propriétaires qui effectuent des travaux de réhabilitation des logements ou rendent disponibles des résidences secondaires en contrepartie d'obligations de mise en location de leur logement à des publics cibles (salariés saisonniers, nouveaux entrepreneurs, jeunes, etc.).



Exemple local

Mise en place d'une licence professionnelle dédiée à l'industrie au lycée de Mirepoix afin de répondre aux besoins de recrutement des entreprises industrielles du département.

La ressource en eau un enjeu interdépartemental

EAU Rencontre Haute-Garonne Ariège pour une meilleure gestion de la ressource en eau

Le 21 juin dernier, la FDSEA et la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, ont participé à une rencontre avec la Chambre consulaire et les syndicats majoritaires de la Haute-Garonne au sujet de la gestion de la ressource en eau.

L'Ariège ayant déjà largement travaillé sur le sujet à l'échelle départementale, notamment au travers de l'Agora de 2022, les représentants du monde agricole, Philippe Lacube, Président de la Chambre d'Agriculture et Rémi Toulis, Président de la FDSEA de l'Ariège, ont répondu présent à cette réunion essentielle pour travailler à une gestion de la ressource commune et réfléchie.

Après un tour d'actualité et un point récapitulatif sur la politique de l'eau les représentants du monde agricole sont rapidement rentrés dans le vif du sujet :

Comment assurer une gestion et une sécurisation de la ressource en eau ?

La première étape sera de rassembler dès septembre 2023 l'Ariège, l'Aude et la Haute-Garonne à l'occasion de groupes de travail dédiés à cette question.

Les pistes de travail sont d'ores et déjà orientées vers des projets d'aménagement et de stockage sur le secteur géographique et en fonction des bassins-versants.

L'idée centrale pour les représentants du monde agricole étant d'harmoniser la gestion de l'eau malgré des territoires, des pratiques et des besoins différents.



AD - JA et FDSEA

Modification du versement des indemnisations suite aux attaques causées par l'ours

Pour répondre à une demande de nombreux présidents de groupements pastoraux, le Gouvernement a publié le 20 juin un décret concernant l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par l'ours.

Ainsi, à compter de cette date, le versement de l'indemnisation, de la valeur des animaux dont l'attaque a causé la mort ou qui ont nécessité une euthanasie et des frais vétérinaires, pourra être effectué directement à l'éleveur et non plus au groupement pastoral, à la demande du président de celui-ci. Cela permettra de diminuer les démarches administratives et de permettre un paiement plus rapide à l'éleveur.
Attention, cela ne concerne pas les attaques causées par un loup ou un lynx.

I.ND - FDSEA et JA de l'Ariège

CHAMBRE D'AGRICULTURE

APPROCHE STRATÉGIQUE : UNE DÉMARCHE POUR ÉCLAIRCIR VOTRE HORIZON ET AVANCER !

Développement d'une nouvelle activité, départ en retraite d'un associé, arrivée du conjoint sur l'exploitation, évolution de la PAC, changements climatiques, nouveau projet qui vient bousculer le système d'exploitation.... L'agriculture évolue dans un monde ouvert, complexe, confronté à une volatilité accrue. Difficile dans ces conditions de conserver ses repères et de se projeter.

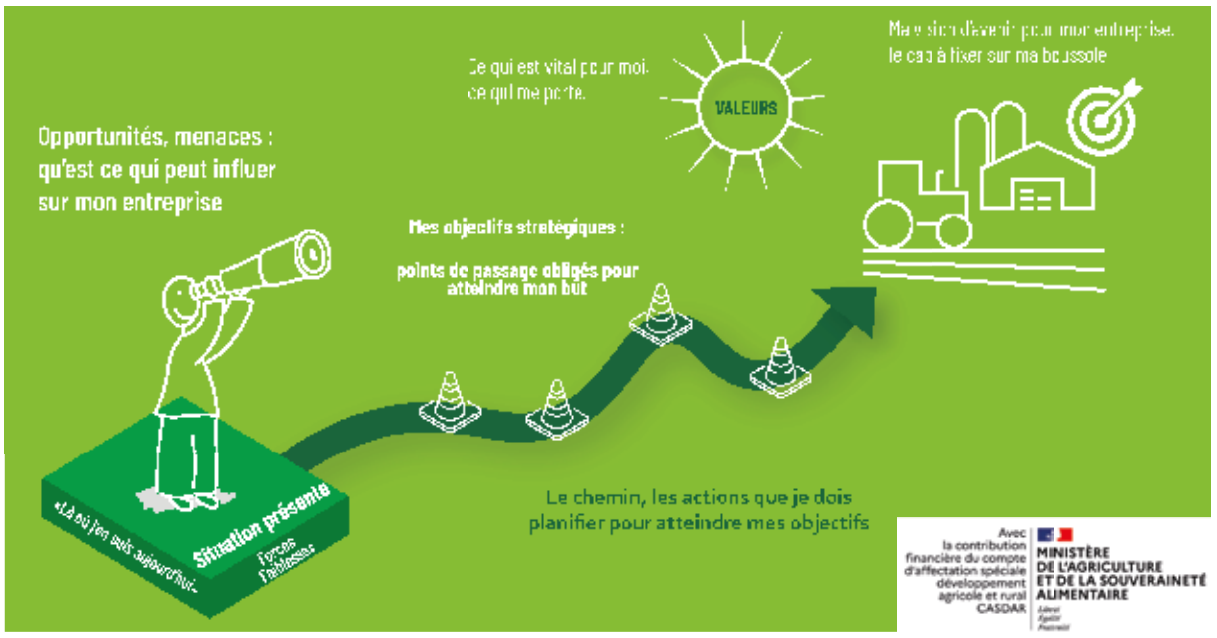
Qu'on le veuille ou non, ces modifications incessantes de contexte bousculent votre manière d'exercer votre métier d'agriculteur et de gérer votre exploitation. Ces évènements vous demandent en tant que chefs d'entreprise de prendre des décisions clés, impactantes financièrement, techniquement, humainement... Et il est souvent difficile de s'adapter seul. Pour faire des choix en phase avec vos aspirations et adaptés au contexte, vous devez prendre le temps de poser votre réflexion, avec l'appui d'un regard extérieur.

La Chambre d'agriculture d'Ariège vous propose d'éclaircir votre horizon !

La Chambre d'agriculture et ses équipes de conseillers pluridisciplinaires vous accompagnent dans les mutations et les questionnements que vous vivez aujourd'hui pour mieux préparer l'avenir. Pour cela, elle vous propose l'approche stratégique.
La méthode est simple et se veut rapide pour aller à l'essentiel. Elle s'appuie sur 3 ou 4 rendez-vous de 3 heures pour clarifier la vision de l'agriculteur sur sa situation, pour déterminer les évolutions envisagées de l'exploitation et caler un plan d'action. « *Il faut arriver avec un œil neuf, sans documents, en s'affranchissant du passé et des données comptables. Le conseiller aide à prendre du recul sur la situation et l'environnement extérieur et fait exprimer son interlocuteur sur sa vision, ses valeurs et les objectifs qu'il se fixe. Il ne vient pas sur l'exploitation avec une réponse toute faite, ce sont les agriculteurs qui construisent leur avenir*» explique Florence ANTOINE, conseillère d'entreprise formée à la démarche.

Un cheminement en trois étapes.

La première étape consiste à définir la vision, le « cap » à 5-10 ans du ou des chefs d'exploitation.
Le conseiller questionne pour favoriser l'expression de chacun. Comment les exploitants se voient dans l'avenir ? Qu'est-ce qu'ils aimeraient voir comme évolution future sur leur ferme ? Qu'est-ce que la réussite pour eux ? Qu'est-ce qu'ils aimeraient laisser après eux ? Le conseiller ouvre également la réflexion à l'externe. Comment envisagent-ils les relations avec les partenaires de l'exploitation et sur le territoire ? Y a-t-il localement des projets dans lesquels leur exploitation aurait sa place ou au contraire des contraintes qui feraient évoluer le système ? Quelles sont les envies des agriculteurs sur ces évolutions ?
Cette étape pose le cadre de la réflexion. Les exploitants voient plus clair sur ce qui est important pour eux, ce qui leur semble non négociable pour « vivre » leur exploitation.
L'étape d'après consiste à décliner concrètement cette vision d'avenir en objectifs concrets, mesurables et incontournables.
Qu'est-ce qu'il est nécessaire de réaliser effectivement pour atteindre ce cap fixé précédemment ? Augmenter la valeur ajoutée de 8000 €, réaliser la succession des terres d'ici fin 2021, se faire remplacer 1 à 2 fois par semaine sur la période de traite, dégager une marge suffisante dans 2 ans pour pouvoir avoir un salarié à mi-temps, développer la vente directe de légumes secs, prendre 3 semaines de vacances en famille par an,.... Autant de chemins à prendre, de scénarios à envisager pour avancer dans la démarche.



Le conseiller amène ensuite les exploitants à prendre du recul sur le contexte. Du marché de la viande à la réglementation, des relations de voisinage à la pression sociétales, des opportunités technologiques aux évolutions des politiques publiques...Qu'elles sont les opportunités porteuses ou les éléments bloquants ? « Observer l'exploitation dans son environnement ouvre des hypothèses que les exploitants n'ont pas forcément imaginées. C'est aussi regarder son exploitation sous un autre angle. Ce questionnement sur les facteurs externes permet de tester la robustesse des scénarios envisagés » rajoute Florence ANTOINE
La dernière étape doit aboutir à la définition des actions à mettre en place pour réaliser le scénario préféré. Mesurer les impacts économiques, changer les méthodes techniques, se former sur une compétence précise, réorganiser un atelier, développer des compétences managériales, investir dans un matériel, déléguer des travaux.... Il s'agit là de préciser toutes les actions nécessaires, les moyens à mettre en œuvre, les délais à respecter, les coûts à prévoir... « Encore une fois, on part du principe que l'agriculteurs à les compétences et les connaissances pour réaliser son projet. Il a juste besoin d'être accompagné pour le mettre en forme concrètement. »

Une vision mise à plat et un outil de suivi :

L'intérêt de la démarche réside également dans la mise à plat sous forme graphique de sa situation. Un support écrit qui peut être affiché au bureau, très utile pour mesurer le suivi des évolutions de son exploitation, mais aussi pour échanger avec les partenaires de l'exploitation. « C'est écrit, ça me donne une vision claire de ce que j'ai déjà fait et de ce qu'il me reste encore à faire, tout en gardant en vue ma vision de départ. Je l'ai montré aussi à ma famille car ils sont concernés en première ligne» témoignent les premiers bénéficiaires.

Plus d'information :
Florence ANTOINE
Conseillère à la CA09
06 75 47 33 56
florence.antoine@ariege.chambagri.fr

Ils y voient plus clair et ils le disent :

« Cela fait réfléchir, ça remue, cela fait plusieurs années que nous n'avions pas discuté entre nous aussi longtemps et de manière aussi approfondie. Cette démarche nous oblige à sortir la tête du guidon, à se poser ensemble pour parler de choses dont nous ne discutons jamais entre associés ».

« Ca m'a aidé à prendre du recul, mettre les choses à plat, réfléchir de manière plus coordonnée, ne pas partir dans tous les sens. »

« Je me fixe sur 3 ou 4 objectifs, je sais où je vais et pourquoi j'y vais ».

« Quand mon conseiller m'a proposé cette démarche j'étais sceptique. Après le premier rendez-vous ça m'a ouvert les yeux : je vois mieux où je veux aller et les étapes à faire. La réussite tiendra à moi ».

Autant de témoignages qui montrent que cette approche est un investissement nécessaire pour aborder plus sereinement l'avenir de son exploitation.

SALON DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITÉS DE L'ARIÈGE : UN STAND CONSULAIRE ENTRE CCI & CA09

Retour en images de cette deuxième édition organisée par l'Association des Maires et Élus de l'Ariège (AMA09). Le salon a pour objectif de faciliter les rencontres entre les acteurs publics et les institutions du territoire.



Mme GOUZE FAURÉ, Présidente de la CCI accompagnée de M. LACUBE, Président de la CA09



Les élus consulaires auprès des conseillers régionaux



Passage officiel du cortège des élus sur le stand commun



Inauguration de Salon des Communes et des Intercommunalités



Stand consulaire



Discours de M. MELER,
Président de l'Association des Maires et des Élus de l'Ariège



Cérémonie de remise des Victoires de l'Investissement Local 2023



Apéritif convivial de cloture organisé par la marque Nòu Ariège Pyrénées

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
TERRALTO
CCI ARIÈGE

EN BREF

Installation : en région Occitanie, les femmes percevront une aide bonifiée

« L'Occitanie est la première région à mettre en place un bonus à l'installation pour les agricultrices », indique à Agra Presse Vincent Labarthe, vice-président chargé de l'Agriculture et de l'Enseignement agricole. En assemblée plénière le 22 juin, une nouvelle stratégie en faveur du renouvellement des générations a été adoptée. Novatrice, la région débloque 2 000 euros d'aide à l'installation des femmes. Son objectif: « lever les nombreux freins » dont elles sont victimes. « On vise un effet d'entraînement, du côté des banques, des coopératives», explique Vincent Labarthe, surpris des« réticences » du syndicat Jeunes

> « 2 000 € de bonus à l'installation pour les agricultrices »

agriculteurs vis-à-vis d'une telle bonification. Le conseil régional affiche l'ambition d'accompagner les projets d'installation dans toute leur diversité. Une« boîte à outils» d'aides directes et complémentaires est proposée. Cela inclut, autre nouveauté, une Dotation nouvel agriculteur (DNA) de 7 500 euros, accessible aux plus de 40 ans. « Il s'agit de répondre à une plus grande diversité de profils à l'installation, considère Vincent Labarthe. En Occitanie, le taux de renouvellement est de trois arrivées pour cinq départs. C'est perfectible. »

D'autres dispositifs sont reconduits, comme la Foncière agricole Occitanie, un outil de portage qui facilite l'accès aux terres agricoles. L'outil Foster permet aux entrepreneurs (y compris les exploitants agricoles) d'accéder à une garantie d'emprunt bancaire. La région maintient aussi le Contrat emploi formation installation, qui permet au porteur de projet hors cadre familial de faire un stage chez un agriculteur afin de préparer une installation par reprise ou association. Enfin, l'aide à la transmission doit être renforcée en 2024, sous forme d'un diagnostic de l'exploitation du cédant.

JCD - Agrapresse

Indicateurs de marché viande bovine

2023 - Semaine 24

	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie	Espagne	Ecoulement JB viande : sorties normales		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**58000**	**19000 (% /sem.2022)**	**9300 (% /sem. 2021)**	**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**6.21**	**6.01**	**4.11**	**Evol 2023/2022**	
S20 (4 jours ouvrés)*	50 615	14 896 -19%	6 300 -16%	3 900	0 sem.	5.42	5.43	3.60	6.00	+7%
S21	55 639	18 686 +28%	7 976 +26%	4 100	0 sem.	5.42	5.40	3.62	6.00	+7%
S22 (4 jours ouvrés)*	51 310	15 332 -9%	5 805 -23%	3 900	0 sem.	5.46	5.38	3.63	5.95	+6%
S23	57 300	17 307 -1%	7 599 +10%	2 600	0 sem.	5.47	5.37	3.63	5.95	+6%
S24	57 076	18 047 -3%	8 241 +14%	2 300	0 sem.	5.48	5.37	3.63	5.95	+6%

→ Ovins — *Entrée abattoir*

Zone Sud

du 12 au 18 juin 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	7,72	(- 0,12)
	16 à 19 kg	-	8,56	-	(+ 0,03)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,69	8,29	(+ 0,02)
	16 à 19 kg	-	8,58	7,92	(+ 0,01)
	19 à 22 kg	8,68	8,21	7,72	(- 0,04)
	+ 22 kg	-	7,54	-	(- 0,07)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

→ Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 12 au 18 juin 2023

Couleur	*Cours moyens relevés (en E/kg)*	Conformation U	R	O
Blanc		-	-	-
Rose Clair		8,06	7,49	6,96
Rosé		7,21	6,42	6,06

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 681,50 (-9,20)

→ Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 12 au 18 juin 2023*

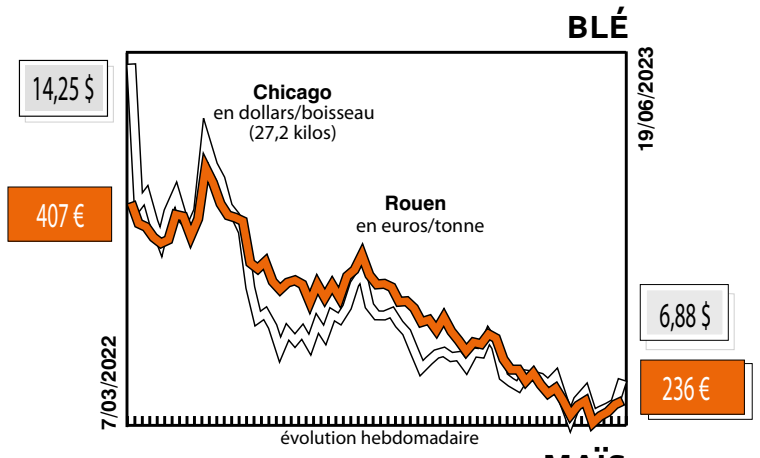
Blond d'Aquitaine		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,60	4,35	-	4,10	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,25	4,15	-	3,45	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	-	2,80	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

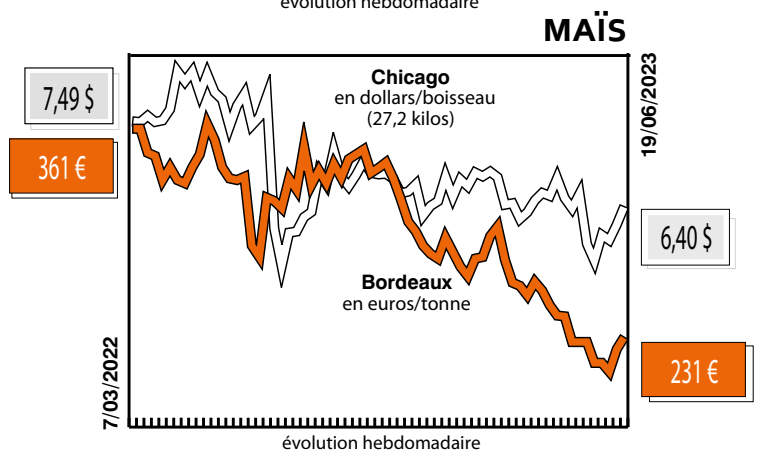
Croisés		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,45	3,35	3,55	3,05	3,00
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,15	3,10	3,15	2,80	2,75
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

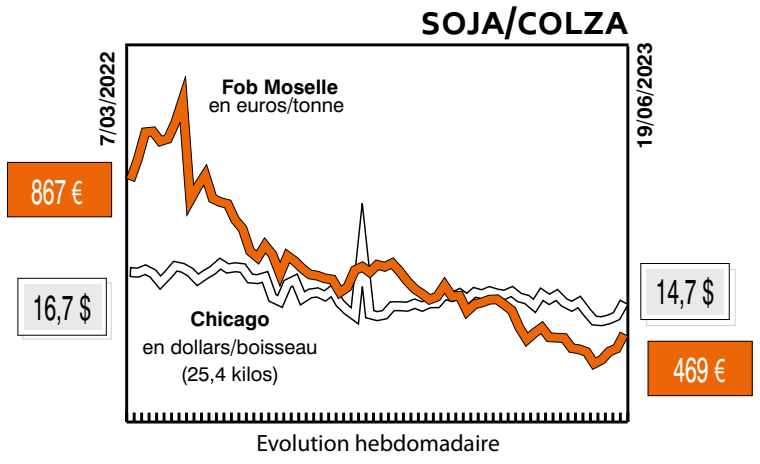
Limousins		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,10	4,00	3,90	-	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,90	3,80	3,75	-	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,05	3,00	2,95	-	2,85	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

Gascons		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,40	3,40	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,20	3,20	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

→ Céréales







Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX / Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€ / **Prix au numéro :** 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Hervé Péloffi
Directeur de publication et responsable de la rédaction : Hervé Péloffi

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers - Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat - Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression : Digitaprint / 59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale : SAS REUSSIR / 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

MATÉRIELS

31 - RECHERCHE tracteurs, presses, moissonneuses-batteuses et autres machines agricoles - Tél 06 02 15 67 67

31- VENDS vis FAO diamètre 160 longueur 9m sur chariot, caisson 380 triphase 1600 € - Tél 06 03 00 35 81

31- VENDS tracteur Valtra T154 Active 1200h + cover-crop Razol 32 disques en X + charrue Grégoire Besson 4 socs réversible + semoir combiné Amazone 3m +faucheuse Someca - Tél 06 70 17 92 62

81 - VENDS électro pompe engrais liquide 1cu mono état neuf charrue trisoc planche cultipaker 2M50 – Tél 05 63 41 86 83 (HR)

VENDS motofaucheuse Agria 5400, peu servie, double lame, cause retraite – Tél 07 85 72 01 40

31- RECHERCHE tracteurs, presses, moissonneuses-batteuses et autres machines agricoles. – Tél 06 02 15 67 67

31 - VENDS pièces détachées neuves et d'occasion d'un évacuateur de fumier va et vient de marque Maury + cage de contention bovin avec pesage mécanique de marque Marechalle – Tél 06 42 32 83 92

Le Bâtiment sur mesure fabriqué localement
cmc
Construction métallique
depuis 30 ans

Hangars solaires Gratuits + Location de toitures
Construction métallique neuf + rénovation / Désamiantage
Fabrication de bac acier + Pliages sur mesure
05.61.95.18.68 - devis@cmc-web.fr
MONTREJEAU (31)

31 - VENDS tuyaux arrosage diam. 150, 120, 100, 80, 60, moteur + pompe 60 Hz + épandeur Maitre EMM 80 + herse plate 4m – Tél 05 61 98 86 45

31 - VENDS cover crop 24 disques Souchu pinet auto-porté + semoir blé combiné 3m 17 rangs + distri engrais Vicon 12m 1250l fermeture hydro + charrue Lozange 16 pouces 4 socs planche + silo à grain 60t complet, séparateur 50 qx / heure + élévateur - Tél 06 19 09 31 64

VENDS moulin à farine moteur 8 CV, BMW B200 RT, 35 000 km – Tél 05 61 69.10 95 aux heures de repas

VENDS round baller GP 220, balles rondes 120x120 + faucheuse 6 assiettes + pirouette 4 toupies + andaineur, le tout Deutz Fahr – Tél 05 61 96 32 50 aux heures de repas

VENDS 2 jantes tracteur IH ref W 10x20 + 2 jantes Massey Ferguson + cabine de tracteur Massey Ferguson – Tél 06 56 80 00 60 ou 05 61 69 81 66 aux heures de repas

ANIMAUX

VENDS étalon comtois, inscrit, docile, 12 ans - Tél 06 80 32 79 40

31 - ACHÈTE chevaux, poneys, mulets, ânes, moutons et chèvres - Tél 06 19 13 13 62

JRC FOURRAGE
Stock, Vend et Livre :
Foin de bonne qualité,
Luzerne, Paille orge et blé
06 89 08 16 53

31 - VENDS bélier Suffolk 3 ans qualif RM 400 € - Tél 06 08 96 86 10

FONCIER

CHERCHE propriété à louer à l'année 30 ou 40 hectares, toutes propositions - Tél 06 80 32 79 40

RÉCOLTE

VENDS foin 2023 réussi, balles 120x120, 40€ la balle chargement inclus – Tél 06 80 01 10 68

EMPLOI

31 - ETUDE de marché concernant l'offre de transport d'animaux vivants en région Occitanie- si intérêt Tél 06 19 13 13 62

31 - RECHERCHE salarié, chauffeur mécanicien, CDI mi-temps, saison 2023, passage CDI temps plein 2023 : conduite moissonneuse, entretien matériel, permis conduire exigé - Tél 06 86 69 54 42

RECHERCHE artisan travaux débroussaillage et/ou pose de clôture – Tél 06 25 34 14 96 laisser message

DIVERS

31 - ACHÈTE foins et matériaux d'élevage - Tél 06 19 13 13 62

Coopelso
(zones de travail COOPELSO)
COOPÉRATIVE D'INSÉMINATION ANIMALE
intervenant sur la région Occitanie, spécialisée dans la génétique et la reproduction bovine et caprine

RECRUTE une(e)
TECHNICIEN D'INSÉMINATION
POUR L'ESPÈCE BOVINE

LE PROFIL
Titulaire ou prochainement titulaire d'un BTS PA ou ACSE, vous avez une forte motivation pour l'élevage bovin.
Vous êtes doté d'un excellent relationnel que vous mettrez en œuvre auprès des éleveurs ainsi que de vos collègues. Vous savez faire preuve d'autonomie dans votre travail.
Vous intègrerez Coopelso dans le cadre d'un contrat de professionnalisation afin d'assurer votre formation. Vous serez accompagné(e) en interne par un tuteur et vous suivrez une formation externe auprès d'ELIANCE formation afin d'obtenir votre CAFTI (Certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination).
Vous devez être titulaire du permis VL (véhicule fourni).

Envoyer lettre de motivation manuscrite + CV à :
COOPELSO - Le Tournal
81580 SOUAL ☎ 05 63 82 52 04

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. Professionnels, nous contacter.

2 CHOIX

>> ARIÈGE
Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC
Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an
Forfait 5 lignes 25 € TTC
>> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE

Nom, prénom
Adresse
☎ Rubrique
ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES une lettre par case, une vide entre chaque mot

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : €
Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

NOUVEAU SERVICE
VOTRE ANNONCE PEUT-ÊTRE PUBLIÉE SUR NOTRE SITE
☐ oui ☐ non
(merci de cocher votre choix)

RÉUSSIR Terres d'Ariège
BULLETIN D'ABONNEMENT


1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique
+
La revue Réussir de votre choix Papier & numérique
135 €
OU
1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique
109 €
OU
Numérique seul
65 €

☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège (papier & numérique) + la revue Réussir de mon choix pour 135€ (cochez la revue de votre choix).
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège seul pour 109€ (papier & numérique)
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège numérique seul pour 65€ (uniquement numérique)
☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel au prix de 79 € (abonnement à Terres d'Ariège papier & numérique).

Tarifs syndiqués :
☐ 1 an à Terres d'Ariège (papier & numérique) + la revue de mon choix à 115€
☐ 1 an à Terres d'Ariège seul (papier & numérique) à 89€

MES COORDONNÉES
○ M ○ Mme
Nom Prénom
Société
Adresse
Code postal Ville
Tél Port
E-mail
N° Siret
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.



Coupon à renvoyer avec votre chèque à:
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32

RÉUSSIR
Nourrir votre performance

RÉUSSIR - PAD2006-01 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

Le MIN fait découvrir le « Carreau des producteurs locaux »

PRODUCTEURS La Halle des producteurs, fourmilière du Marché d'Intérêt National de Toulouse.

Le Marché d'Intérêt National de Toulouse, appelé aussi la Grand Marché, dépend de Rungis et se place en deuxième position des plus gros marchés alimentaires professionnels de France.

A Toulouse, une halle de 9ooo m² accueille tous les lundi, mercredi et vendredi des producteurs locaux qui viennent vendre leurs produits dans cet espace dédié à la commercialisation de proximité.

Dès 4h30, le « carreau » s'anime. Sur les quais les premières marchandises arrivent, les producteurs s'installent, dans moins de deux heures les acheteurs seront là.

A 6h pile, une vague d'acheteurs entre sur le carreau, beaucoup savent déjà où ils vont et ce qu'ils souhaitent acheter, quelques-uns viennent à la recherche de nouveaux produits. Pendant une heure environ la halle se transforme en fourmilière, tous circulent, négocient, commandent…Le tout sous le regard attentif de Jean-Luc Thau, contrôleur du carreau et salarié du MIN depuis 40 ans. Il connaît tous les producteurs, et quasiment tous les acheteurs.

« Mon rôle ici c'est de surveiller tout ce qui entre ou sort du carreau, les marchandises comme les gens, je dois avoir un œil partout et toujours savoir ce qui se passe. »

Après plusieurs années dans les équipes du MIN, Jean-Luc a vu le marché évoluer, les pratiques et les habitudes de chacun changer.

« Dans mon souvenir le plus gros changement qu'a connu le carreau, c'est en 1996, avec l'arrivée du téléphone portable, ça a complètement chamboulé la relation producteur-acheteur, les commandes, les discussions et les négociations ne se faisaient plus seulement les jours de carreau, mais aussi le reste du temps, un appel, un sms et c'était bon ! »



Le carreau, une vitrine pour les producteurs locaux

Aujourd'hui le Carreau des Producteurs représente quasiment 300 producteurs, qui sont à 99% des producteurs Occitans. Pour la majorité d'entre eux le carreau est un lieu qui permet de diversifier les profils des acheteurs, d'agrandir la zone géographique impactée, mais aussi de simplifier la logistique de commercialisation, de commande et de livraison.

Les conditions d'accès au carreau sont simples :

- Fournir un document daté de moins de 3 mois attestant d'une activité professionnelle
- Avoir une capacité d'approvisionnement suffisant
- Pas de condition de labellisation ou de type de production

Après deux jours d'essais, il est possible de louer des espaces de 6, 12 ou 24 m² pour une année calendaire. Pour les jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) et les producteurs bio, la première année de location de l'emplacement est offerte.

Des acheteurs nombreux et habitués

La majorité des acheteurs sont des primeurs (boutiques indépendante ou marché de plein vent) et des propriétaires de commerces de proximité. Quelques restaurateurs sont également client sur le carreau, mais ils restent très peu nombreux faute de compatibilité d'horaires et de contrainte de déplacements.

Ici les acheteurs trouvent principalement des fruits et des légumes, des herbes aromatiques, et quelques producteurs proposent aussi des produits secs, des œufs, ou encore des produits transformés.

Le MIN aux multiples facettes

Au-delà de son carreau de producteurs, et de ces immenses quais de commercialisation le MIN est un aussi un lieu pluriel et innovant.





En effet le marché compte aussi dans ces murs :

- Un lieu de formation, l'école de cuisine de Thierry Marx « Cuisine Mode d'emploi(s) »
- Un espace de test agricole : sur les toits du MIN on retrouve des potager verticaux et des cultures d'herbes aromatiques en aéroponie (culture hors sol)
- Un lieu d'observation des cours du marché : la chambre d'agriculture de la région Occitanie suit les cours et les prix du marché en pointant chaque semaine les prix pratiqués au MIN de Toulouse
- Un lieu ouvert au grand public avec quatre restaurants ouverts toute l'année et une ginguette estivale

A.D – JA et FDSEA de l'Ariège

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

Terres d'Ariège
REUSSIR